

CONSTITUTION DU DOSSIER DE MUTATION SUR UN EMPLOI DE MAÎTRE DE CONFÉRENCES

Le dossier comporte :

- la déclaration de candidature imprimée depuis GALAXIE, **datée avec la signature du candidat,**
- une copie d'une pièce d'identité avec photographie,
- une enveloppe timbrée à l'adresse du candidat,
- une attestation délivrée par le chef d'établissement permettant d'établir l'appartenance du candidat au corps des maître de conférences et la durée des services effectués en position d'activité dans l'établissement d'affectation depuis au moins 3 ans à la date de clôture du dépôt des candidatures ou une attestation délivrée par le Chef d'établissement justifiant de son accord et des avis favorables du conseil d'administration restreint ainsi que le cas échéant du Directeur de l'institut ou de l'école faisant partie de l'université si moins de 3 ans,
- un curriculum vitae donnant une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en mentionnant les travaux **qui seront adressés si le candidat est convoqué pour l'audition,**
- une copie du rapport de soutenance du diplôme produit.

Les documents administratifs en langue étrangère doivent être traduits en français.

Les candidats retenus pour l'audition doivent adresser immédiatement à l'établissement les travaux mentionnés dans le curriculum vitae.

Au dos de l'enveloppe ou sur le dossier doivent figurer le nom et l'adresse du candidat ainsi que l'intitulé exact de l'emploi postulé (numéro d'emploi, établissement, section).

L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS DOIT PARVENIR SUR SUPPORT PAPIER EN 3 EXEMPLAIRES AU PLUS TARD LE 25 MARS 2011, MINUIT, LE CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI. TOUT DOSSIER OU DOCUMENT ENVOYÉ HORS DELAI EST IRRECEVABLE.